

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

N°CT2022.3/037-1

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Rosa LOPES, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Josette SOL, Madame Corine KOJCHEN à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Frédérique HACHMI, Madame Marie-Christine SALVIA à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur François VITSE, Madame Marie VINGRIEF à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel WANNIN à Madame Séverine PERREAU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etait absent excusé :

Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Dominique CARON .

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022

N°CT2022.3/037-1

OBJET : **Affaires générales** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à des opérations diverses de maintenance, de travaux et d'urgence dans les bâtiments territoriaux de GPSEA pour les années 2023 à 2026 (12 lots).

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2162-5, R.2162-13 et R.2162-14 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/054-2 du 20 juin 2018 portant lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à des opérations diverses de petites maintenances, de petits travaux et d'urgences dans les bâtiments territoriaux pour les années 2019 à 2022 - Lots n°1 à 12 ;

CONSIDERANT que l'ensemble des accords-cadres issus de la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/054-2 du 20 juin 2018 susvisée arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure ;

CONSIDERANT qu'afin d'accroître la concurrence en augmentant le nombre de candidats potentiels et pour permettre une plus grande réactivité, il convient de reconduire la décomposition des prestations en 12 lots ;

CONSIDERANT que les prestations suivantes correspondent chacun à un corps d'état :

- Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois et plafonds suspendus ;
- Couverture, étanchéité des terrasses ;
- Serrurerie, métallerie, menuiseries en aluminium et PVC ;
- Peinture, vitrerie, revêtements muraux, revêtements de sol ;
- Plomberie, ventilation ;
- Electricité, courants forts, courants faibles ;

CONSIDERANT que ces prestations sont réparties en deux sous-lots géographiques

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

similaires au précédent dispositif, selon la configuration suivante :

- Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes ;
- Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard ;

CONSIDERANT que les seuils des montants maximums par an nécessitent toutefois d'être réévalués en perspective des éléments suivants :

- L'intégration de nouveaux bâtiments dans le cadre de transferts ;
- La réalisation d'un nombre plus important d'opérations de taille moyenne notamment dans le cadre du décret dit « tertiaire », ou dans les délais plus restreints ;
- L'augmentation potentielle du coût des matières premières et des fournitures ;

CONSIDERANT que la consultation sera donc décomposée en 12 lots sans montant minimum et avec des maximums annuels pour chacun des lots comme suit, en application des articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 susvisés du code de de la commande publique ;

Lot	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot n°1 : « Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois, plafonds suspendus » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n°2 : « Maçonnerie, carrelage, menuiseries bois, plafonds suspendus » - Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	0 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n°3 : « Couverture, étanchéité des terrasses » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	1 000 000,00 € HT
Lot n°4 : « Couverture, étanchéité des terrasses » - Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	0 € HT	1 000 000,00 € HT
Lot n°5 : « Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et P.V.C » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	1 000 000,00 € HT
Lot n° 6 : « Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et P.V.C » - Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	0 € HT	1 000 000,00 € HT
Lot n° 7 : « Peinture, vitrerie, revêtements muraux, revêtements de sol » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	500 000,00 € HT
Lot n° 8 : « Peinture, vitrerie, revêtements muraux, revêtements de sol » - Secteur 2 : Haut Val-de-	0 € HT	500 000,00 € HT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

Marne et Plateau Briard		
Lot n° 9 : « Plomberie, ventilation » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	700 000,00 € HT
Lot n° 10 : « Plomberie, ventilation » - Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	0 € HT	700 000,00 € HT
Lot n° 11 : « Electricité, courants forts, courants faibles » - Secteur 1 : Créteil, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes	0 € HT	1 000 000,00 € HT
Lot n° 12 : « Electricité, courants forts, courants faibles » - Secteur 2 : Haut Val-de-Marne et Plateau Briard	0 € HT	1 000 000,00 € HT

CONSIDERANT que compte tenu du montant total, il convient de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2162-5 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que ces accords-cadres seront conclus pour une première période d'un an à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2023 ; que ces accords-cadres pourront être renouvelés trois fois, par reconduction tacite, et pour une durée d'une année pour chaque renouvellement ;

CONSIDERANT que les candidats pourront répondre à plusieurs lots et pourront se voir attribuer plusieurs lots ; que pour les opérations de travaux de taille plus importante, les travaux feront l'objet de procédures de marchés à procédure adaptée ou d'appels d'offres distincts ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 16 JUIN 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire relative aux opérations de maintenance, de travaux et de travaux d'urgence dans les bâtiments territoriaux de Grand Paris Sud Est Avenir pour les années 2023 à 2026.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits accords-cadres à bons de commande mono-attributaires après attribution

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télérmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

par la commission d'appel d'offres ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3 : **APPROUVE**, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite (intégralement ou partiellement), le lancement d'une seconde procédure, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le ou lesdits accord(s)-cadre(s) ainsi relancé(s) et tous les documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUIN DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/037-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc134994-AR-1-1